

Image not found or type unknown



usages lors d'une fusion absorption

Par **fredric**, le **26/06/2012** à **14:19**

Dans le cas d'une fusion absorption, les salariés de l'entreprise absorbée sont ils en droit de demander à bénéficier des usages de l'entreprise absorbante, dès la date de fusion ?

Par **P.M.**, le **26/06/2012** à **17:50**

Bonjour,
Normalement, les contrats de travail subsistent et sont transférés et les avantages individuels de chaque salariés sont préservés...